



Guide pour le Système de Points pour le Standard pour la Production Agricole (APS)

Version 1.0.0

Fair Trade USA

1. L'APS a Deux Types de Critères : les Critères Critiques et les Critères de Progrès

Les critères Critiques : DOIVENT être remplis dans un délai spécifique.

- La **majorité des critères Critiques doivent être remplis avant la certification initiale** (Année 0).
- Tous les autres critères Critiques doivent être remplis dans un délai spécifique, la **PLEINE conformité pour TOUS les critères Critiques devant être atteinte au plus tard pour l'Année 6**.
- Certains critères Critiques doivent être remplis suivant un ordre spécifique et dans un délai spécifique, avant ou après que d'autres critères associés ne soient remplis.

Les critères de Progrès : Décrivent les exigences en matière d'amélioration continue.

- **Le Titulaire du Certificat (TC) doit démontrer un niveau minimum de conformité et de progrès au fil du temps.** Chaque critère de Progrès vaut un nombre spécifique de points de Progrès valant 1, 3 ou 5. Pour être en conformité avec les modules comprenant des critères de Progrès, le Titulaire du Certificat doit obtenir :
 - 40% du total des Points de Progrès possibles avant la certification initiale et jusqu'à l'Année 2 (Années 0 - 2)
 - 70% du total des Points de Progrès possibles Années 3 - 5
 - **La PLEINE conformité avec TOUS les critères de Progrès au plus tard pour l'Année 6**
- **Le Titulaire du Certificat peut sélectionner les critères de Progrès à remplir** en vue d'atteindre le pourcentage minimum de points de Progrès requis pour les modules comprenant des critères de Progrès, dans un délai pertinent.
- SEULS les Modules 3 (Salaires, Conditions de Travail, et Accès aux services) et 4 (Biodiversité, Fonctionnement de l'Ecosystème, et Production durable) comprennent des critères de Progrès.

TOUS LES critères (Critiques et de Progrès) s'appliquent A LA FOIS aux exploitations agricoles (sites de production, y compris les champs et les serres) ET aux installations, sauf indication contraire.

Aperçu des Délais:

	Critères Critiques		Critères de Progrès	
	Année 0-6	Année 0-2	Année 3-5	Année 6
Module 1 :	Tous Applicables comme indiqué	---	---	---
Module 2 :	Tous Applicables comme indiqué	---	---	---
Module 3 :	Tous Applicables comme indiqué	40% des points de Progrès	70% des points de Progrès	100% des points de Progrès
Module 4 :	Tous Applicables comme indiqué	40% des points de Progrès	70% des points de Progrès	100% des points de Progrès
Module 5 :	Tous Applicables comme indiqué	---	---	---
Module 6 :	Tous Applicables comme indiqué	---	---	---



2. Calcul des Points de Progrès et Conformité aux Modules:

2.1. Désignation des types de critères

Selon la taille de l'exploitation agricole et de l'installation, que l'APS définit comme de Petite Taille (PS), de Taille Moyenne (SM), ou Grande (GS), les critères sous les Modules 3 et 4 peuvent être marqués comme suit:

#	Critère de Conformité	PS	SM	GS	Intention et Clarification
3.1.1.c	Tous les travailleurs permanents ont des contrats écrits	BP	P-3	C-A0	Les contrats doivent être juridiquement contraignants. Au moins une copie...

BP (Bonne Pratique) – sont considérées comme bonnes pratiques mais ne sont pas requises pour les exploitations agricoles et les installations de la taille indiquée.

P-# (Critère de Progrès- Points) - Critère de Progrès valant le nombre indiqué de points pour les sites de la taille indiquée, et pris en compte dans le total des points du module. Le TC choisit d'atteindre la conformité avec ce critère à tout moment avant l'A6. Une fois conforme, les points indiqués sont pris en compte dans le total des points pour ce module.

C-A# (critère Critique-Année) - Critique pour les exploitations agricoles et les installations de la taille indiquée. Doit être atteint avant l'année d'audit spécifiée (A0 doit être atteint avant la certification).

2.2. Les points de Progrès

Les points de Progrès disponibles pour chaque module varient selon la catégorie de la taille de l'exploitation agricole. Un seul critère peut être pondéré différemment pour des exploitations agricoles de taille différente.

- Pour être en conformité avec chaque module, toutes les exploitations agricoles sous CHAQUE catégorie de taille doivent atteindre le nombre minimum de Points de Progrès requis pour le module dans le délai spécifié.
- **Il n'est pas possible de gagner des points partiels pour un critère.** Les points ne sont obtenus qu'une fois la PLEINE conformité atteinte.

Exemple (tableau ci-dessous) : Dans le Module 3, une Exploitation Agricole de Taille Moyenne doit obtenir 90 points sur 128 points possibles (70 %) pour l'Année 3.

Points sous le Module 3	PS	SM	GS
A0 – points minimum requis (40 %)	16	51	39
A3 – points minimum requis (70 %)	28	90	68
A6 – total des points requis (100 %)	40	128	97



2.3. Points pour les groupes de tailles mixtes

Dans un groupe ayant des sites de différentes tailles, les points sont calculés en groupant les exploitations agricoles et les installations par catégorie de tailles;

- **Le nombre de points que chaque catégorie de taille doit obtenir est différent**, puisque le total des points possibles pour chaque module diffère selon la catégorie de taille.
- Les points de Progrès pour un critère ne sont obtenus que si **TOUS les sites d'une même catégorie de taille remplissent ce critère**.
- Les points obtenus pour la conformité par les Exploitations Agricoles de Petite Taille et les Installations de Petite Taille ne sont pas pris en compte pour le calcul des Points de Progrès des Exploitations Agricoles de Taille Moyenne et des Installations de Taille Moyenne ou des Grandes Exploitations Agricoles et des Grandes Installations du même groupe, et vice versa.

Exemple (graphique ci-dessous) : pour l'Année 3, les deux Grandes Exploitations Agricoles du groupe doivent obtenir 40 % des points de Progrès possibles pour les GS, toutes les 3 Exploitations Agricoles de Taille Moyenne du groupe doivent obtenir 40 % des points possibles pour les SM, et toutes les 4 Exploitations Agricoles de Petite Taille du groupe doivent atteindre 40 % des points possibles pour les PS.

